Direction personnes âgées et personnes handicapées Service Aide sociale
 9 place du Général de Gaulle CS 42371
 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

:	
•	
,	
	Cât
	Cotes
	d'∆rmor
	le Département
	Côtes d'Armor

Demande de dérogation	
 Hébergement temporaire	
120 jours / an	
 -	-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

À transmettre par mail : ContactAideSociale@cotesdarmor.fr	Hébergement temporaire 120 jours / an
<i></i>	
ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR	
Domicile de secours :	
CP	9
CP Commune	e
IDENTIFICATION ÉTABLISSEMENT D'ACC	UEIL
Nom et adresse de l'établissement dans lequel e	
CP	
EXPOSÉ/ARGUMENTAIRE	
	Signature de l'aidé social ou du tuteur
À le	
DÉCISION DU CONSEIL DÉP	PARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
	uau

DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR				
• ACCORD	120 jours / an pour la période duauau			
• REFUS	Motif du refus :			
À Saint-Brieuc, le	Pour le Président et par délégation,			